



**Syndicat National
des Hypnothérapeutes**

RESPECT - DÉONTOLOGIE - ÉTHIQUE

DOSSIER DE PRESSE

L'Hypnothérapie, un enjeu d'avenir.

Charlotte de Bouteiller
Présidente



+ 33 661 136 079



charlotte.debouteiller@snhypnose.fr



www.snhypnose.fr

SOMMAIRE

- 1 L'HYPNOSE & L'HYPNOTHÉRAPIE
- 2 LE RÔLE DE L'HYPNOTHÉRAPEUTE
- 3 LES PRINCIPAUX MOTIFS DE CONSULTATION TROUVER UN HYPNOTHÉRAPEUTE
- 4 LA PROFESSION D'HYPNOTHÉRAPEUTE
- 6 TROUVER UN HYPNOTHÉRAPEUTE

L'HYPNOSE & L'HYPNOTHÉRAPIE

L'hypnose est une pratique très ancienne, reconnue dans les sociétés occidentales, depuis au moins 200 ans.

L'hypnose favorise l'accès à un état hypnotique dit de conscience modifiée.

Observée grâce à l'imagerie cérébrale, la désactivation des zones du cerveau impliquées dans les processus conscients (pré cuneus et cortex cingulaire postérieur), suggère que la personne sous hypnose vit un état de conscience modifiée.

Tout individu se trouve naturellement dans cet état, sept à neuf fois par jour, chaque fois qu'il focalise son attention.

Cet état permet d'apprendre, de réapprendre et de récupérer.

A titre d'exemples, étudier à l'école, jouer d'un instrument de musique, travailler sur un dossier, regarder un film... nécessitent de focaliser pleinement son attention sans tenir compte des interférences extérieures (conversations aux alentours, bruits parasites...). C'est la concentration extrême de l'attention qui conduit à l'état d'hypnose.

L'hypnose n'est pas nécessairement médicale sauf dans les cas destinés à réduire la douleur ou à visée anesthésique pratiqués par les médecins, chirurgiens-dentistes et sage-femmes sous leur responsabilité et dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle de la douleur.

(Fiche hypnose Ministère de la Santé et des Affaires sociales de 2016)

L'hypnothérapie fait partie des thérapies brèves et à ce titre des Interventions Non Médicamenteuses (INM), des thérapies complémentaires ou de la médecine intégrative.

L'analyse menée d'avril 2011 par la HAS à la demande de la Direction de la sécurité sociale porte sur le développement de la prescription de thérapies non médicamenteuses dont la validité est reconnue en France.

Elle vise à identifier les freins organisationnels, économiques, socioculturels et symboliques qui existent sur le terrain. La levée des freins doit alors créer les conditions propices à la prescription de thérapies non médicamenteuses ; des voies d'amélioration du système de santé sont proposées dans ce sens.

Sont envisagées les situations dans lesquelles une thérapie non médicamenteuse est prescrite seule et celles dans lesquelles elle est prescrite en association avec un traitement médicamenteux.

Plus de 4000 études scientifiques à travers le monde répertoriées par le CNRS démontrent l'efficacité de l'hypnothérapie. « L'hypnose est l'une des pratiques non conventionnelles parmi les plus utilisées en santé. (source INSERM).

Elle s'exerce dans des maisons de retraite pour personnes âgées, des organisations professionnelles, ou encore dans des établissements de santé autres que les hôpitaux, dans les hôpitaux, dans des cabinets privés, au domicile des patients.

LE RÔLE DE L'HYPNOTHÉRAPEUTE

L'hypnothérapeute est un professionnel de la relation d'aide, il recourt à l'hypnose pour pratiquer l'hypnothérapie.

Le champ d'intervention de l'hypnothérapeute dépasse largement le cadre de la seule santé. La gestion du stress est, la plupart du temps, au cœur de son activité.

L'Académie Nationale de Médecine dans son rapport du 5 mars 1993 expose ce qu'est l'hypnothérapie : « *C'est avant tout une technique de psychothérapie qui a montré son efficacité dans certaines pathologies notamment l'état de stress post traumatique. Elle est de plus en plus utilisée comme une thérapie complémentaire* ».

Elle lui reconnaît un intérêt certain : « *l'hypnose et la relaxation sont aujourd'hui des outils couramment utilisés. Leurs multiples indications en font de plus en plus un élément précieux* ».

A titre d'exemples, les militaires, les personnels soignants, les personnes confrontées à un deuil, à un problème personnel, familial ou professionnel, celles qui souffrent d'un burn-out, d'addictions, les victimes d'un accident ou d'un attentat, recourent à l'hypnothérapie...

Contrairement au médecin, l'hypnothérapeute n'établit pas de diagnostic.

Peu lui importe de qualifier le problème qui lui est soumis.

Son objectif est d'aider la personne à identifier l'origine de son mal-être et/ou à dépasser cet état.

- Permettre à la personne consultante de créer du changement et atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée.
- D'aider la personne à entrer en contact avec ses ressources personnelles, mieux comprendre et mieux utiliser ses compétences.
- Accompagner la personne dans le développement de ses capacités personnelles d'adaptation et favoriser son autonomie.

Pour cela, l'hypnothérapeute incite la personne à se concentrer sur son ressenti, en faisant appel à ses cinq sens. Son intervention consiste à utiliser des métaphores et des processus de communication avec l'inconscient pour favoriser prise de conscience et lâcher prise.

L'hypnothérapeute n'utilise aucun instrument ou matériel et n'entre pas en contact physique avec la personne.

Il ne prétend pas guérir mais procurer un « mieux-être ».

Il utilise l'hypnose, en séance individuelle ou en groupe, dans le respect de la déontologie et l'éthique de la profession.

L'Hypnothérapie ne peut répondre seule à certaine problématique ou pathologie. Il s'inscrit donc, dans un réseau de professionnel de la santé et du soin. Il est tenu au secret professionnel.

LES DEVOIRS DE L'HYPNOTHÉRAPEUTE

- Il est tenu au secret professionnel
- A un devoir d'information et de conseil du patient dans le respect de la personne
- Doit se former tout au long de sa vie professionnelle pour préserver la qualité de ses consultations
- Doit souscrire une assurance en responsabilité civile professionnelle et un contrat de médiation
- Exerce dans le respect des règles déontologiques, éthiques et professionnelles
- Doit participer à des supervisions/intervisions cliniques avec ses pairs.

LES PRINCIPAUX MOTIFS DE CONSULTATION

L'hypnothérapeute est un professionnel de la relation d'aide, il recoure à l'hypnose pour pratiquer l'hypnothérapie.

- **Gestion émotionnelle** : addictions (tabac, drogues, sucre, alcool...), douleurs chroniques (migraine, gestion des troubles digestifs...), mal-être...
- **Etats dépressifs** consécutifs à un deuil, un viol, un abandon, un trauma, troubles anxieux, crises d'angoisse...
- **Stress au travail ou dans la vie** : épuisement, démotivation, problème relationnel, burn-out, sevrage des produits hypnotiques, insomnies, sommeil réparateur...
- **Troubles du comportement alimentaire** : surpoids, obésité, boulimie, anorexie, grignotages incontrôlables...
- **Estime de soi / confiance** : prise de parole en public, dévalorisation, apprentissage, changement de comportements...

On observe une demande croissante pour les enfants et les adolescents sur la gestion du stress, la réussite aux examens, la déscolarisation (phobie scolaire), les troubles de la concentration, l'énurésie (jeunes enfants).

LA PROFESSION D'HYPNOTHÉRAPEUTE

UNE PROFESSION LIBÉRALE PORTEUSE DE VALEURS

Un nouveau métier de reconversion qui peut être exercé soit en principal soit en complémentarité d'une autre pratique de la relation d'aide, comme infirmier, sophrologue...

Les hypnothérapeutes bénéficient du statut de profession libérale, qui garantit leur indépendance et engage leur responsabilité technique et morale.

En France, comme ailleurs, les thérapies évoluent, se modernisent, se créent. Depuis seulement une vingtaine d'années le métier d'Hypnothérapeute existe sur le terrain. En effet pour que l'administration s'intéresse à une nouvelle profession et la reconnaisse, il faut que celle ci compte au moins 5000 professionnels sur le territoire.

Cela n'est pas non plus automatique et un long parcours de procédures est à engager pour obtenir cette reconnaissance officielle.

Raison pour laquelle, sitôt créé, le SNH a demandé son adhésion à l'UNAPL qu'elle a obtenu en mai 2014.

Aujourd'hui formalisée, elle est entrée dans le secteur des professions libérales reconnues au moins fiscalement et administrativement, répondant aux normes et critères en vigueur par le Ministère du Travail et validée par le Ministère de la santé et des affaires sociales.

L'hypnothérapie est entrée en masse dans les hôpitaux français, et dans quelques pays limitrophes, et les cabinets privés se développent sur le territoire, prenant parfois le relais des hôpitaux, dans les suivis pathologiques, psychiques...

L'hypnothérapeute exerce principalement son métier en tant que profession libérale au sein de cabinets, seul ou en association avec d'autres professionnels libéraux.

Il peut également exercer au sein de maison de santé ou maison de soin, intégrer une équipe pluridisciplinaire médicale ou paramédicale, à la demande d'un service hospitalier ou d'une association.

LA PROFESSION D'HYPNOTHÉRAPEUTE

UNE PROFESSION LIBÉRALE PORTEUSE DE VALEURS

LA FORMATION INITIALE DES HYPNOTHÉRAPEUTES

Il n'y a pas de diplôme d'état pour la profession, toutes les écoles médicales ou non sont sur une formation minimale requise de 150h en présentiel. Cependant la délivrance de la certification recommandée et pratiquée par les écoles reconnues est de 300h.

Les hypnothérapeutes adhérents du syndicat répondent à des exigences de 300h de formations.

Un dossier en vue d'obtenir la Certification professionnelle reconnue par l'État (TITRE RNCP) a été déposé au printemps 2016 en partenariat avec le SNH. Cette certification est sur deux niveaux se déroulant sur 2 ans, mais n'a pas été validée par la DGEFP aujourd'hui FRANCE COMPETENCES.

ORGANISATION DE LA PROFESSION D'HYPNOTHÉRAPEUTE

Le Syndicat National des Hypnothérapeutes est le représentant légal de la profession, reconnu par le Ministère du Travail et validé par le Ministère de la Santé et des affaires sociales, à ce titre il est membre de L'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) et du FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales) et gère la formation continue des Hypnothérapeutes.

Le SNH défend les droits et les prérogatives de la profession. Il est le partenaire et le relais avec les pouvoirs publics et autres instances représentatives. Il Œuvre à la reconnaissance officielle de la profession sur le plan national et européen. Il Renseigne et informe les adhérents sur les démarches administratives et autres interrogations professionnelles.

Dès sa création le SNH s'est doté d'une charte Éthique et de qualité et d'un code de Déontologie, en accord avec la nouvelle législation européenne.

LA PROFESSION EN CHIFFRES

Les Hypnothérapeutes sont répartis relativement équitablement entre les deux sexes, avec une légère prédominance des femmes (58%). La moyenne d'âge se situe à 46 ans. L'hypnothérapie est avant tout un métier de reconversion professionnelle.

Les Hypnothérapeutes, qui pratiquent cette activité à plein temps sont estimés par le SNH, dans les enquêtes sur le recensement et l'étude la profession, à plus de 6800 praticiens, avec près de 1200 installations annuelles.

UNE ACTIVITÉ À HAUT POTENTIEL EN FORTE CROISSANCE

Les recherches portant sur l'hypnothérapie ont bondi de 530 % en trois ans, passant de 81 783, en 2013, à 514 795, en 2016 (Baromètre Pages Jaunes 2017).

Les Recherches d'Hypnothérapeutes on bondi de 167% entre 2015 et 2018

• Baromètre Pages jaunes : <https://www.pagesjaunes.fr/landingpage/barometre-sante-pagesjaunes-edition-2019/>

« L'hypnose est l'une des pratiques non conventionnelles parmi les plus utilisées en santé. Si cette pratique est mieux acceptée qu'il y a 30 ans, elle n'est pas encore devenue un outil accessible à tous les centres de santé » (source INSERM).

La forte demande de l'hypnothérapie pousse des professionnels à associer l'hypnose à leur activité principale du fait de sa notoriété.

TROUVER UN HYPNOTHÉRAPEUTE

DANS L'ATTENTE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION, IL FAUT ÊTRE VIGILANT !

Pour permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement qualitatif, le SNH met à disposition du public un annuaire professionnel qui répertorie ses adhérents;

Toute adhésion au SNH est soumise à la vérification préalable de la formation du candidat, de sa déclaration d'installation et de son assurance responsabilité civile professionnelle... Le futur adhérent s'engage, sur l'honneur, à respecter le code de déontologie du SNH ainsi que les règles éthiques de la profession.

En outre, le SNH peut assumer une mission d'arbitrage à la demande du public ou d'un professionnel.

Le SNH regroupe les hypnothérapeutes, praticiens de l'hypnothérapie à titre principal, ainsi que les médecins, chirurgiens, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, sage-femmes, psychologues, diététiciens- nutritionnistes et autres professionnels de la santé qui recourent à l'hypnose dans le cadre de leur activité qui sont classés en spécialités.

Le SNH réunit ainsi toutes les catégories d'hypnothérapeutes, qu'ils soient issus du monde non médical, médical ou paramédical, dans la mesure où ils bénéficient d'une compétence avérée, vérifiée par le syndicat.

L'adhésion au SNH est conditionnée au strict respect de son code de déontologie et de sa charte éthique et de qualité qui constituent le socle de la profession, attachée à agir le cas échéant en conscience et en relation avec le médecin traitant du « patient ».



Syndicat National des Hypnothérapeutes

RESPECT - DÉONTOLOGIE - ÉTHIQUE

NOUS CONTACTER



+ 33 661 136 079



charlotte.debouteiller@snhypnose.fr



www.snhypnose.fr